



Résiliation mutuelle facultative

Par **nas30**, le **19/10/2008** à **14:50**

Bonjour,

Depuis le 1er janvier 2008, je suis adhérente à la mutuelle facultative de mon employeur. Depuis le 1er octobre 2008, je suis salarié d'une autre société qui m'impose sa mutuelle de groupe.

J'ai donc demandé à ma précédente mutuelle de bien vouloir résilier mon adhésion au 1er octobre 2008, en leur justifiant par une attestation que j'étais désormais adhérente à une mutuelle obligatoire.

Ils m'ont répondu que je devais respecter le préavis et que ma résiliation ne serait effectivement qu'au 5 décembre 2008.

Que dit la loi à ce sujet ?

Que dois-je faire ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **16:03**

bonjour, vous n'avez pas de préavis légal à respecter, ni contractuelle non plus, il doit accepter votre résiliation tout simplement parce que vous avez par l'employeur adhérer à une assurance de groupe ou collective et obligatoire, cordialement

Par **nas30**, le **19/10/2008** à **16:42**

C'est bien ce que je leur avais dit mais ils ont maintenu leur position, au point d'eme faire douter... Je vais donc insister à nouveau.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **charenton**, le **27/10/2008** à **22:32**

Bonsoir

Il suffit d'une attestation de votre employeur actuel qui stipule que la mutuelle est obligatoire et que vous êtes employé chez "eux" depuis

Bon courage